

Royaume du Maroc

Agence Nationale de Promotion  
de l'Emploi et des Compétenceالمملكة المغربية  
الوكالة الوطنية لإنعاش  
التشغيل و الكفاءات

Agence : Oujda

Modèle I

La présente convention, dénommée "Contrat de stage de formation-insertion", est régie par les dispositions du dahir portant loi n°1-93-16 du 29 ramadan 1413 (23 mars 1993) fixant les mesures d'encouragement aux entreprises organisant des stages de formation-insertion, tel qu'il a été modifié et complété.

CONVENTION N° OU220121683349/1

Contrat d'Insertion établi entre les soussignés :

## EMPLOYEUR :

Nom ou raison sociale : MIT Consulting  
Secteur d'activité : Services fournis principalement aux entreprises  
Adresse : Angle Bd Mohamed V et Allal Ben Abdellah. Résidence Farah, N°1  
Tél + Fax : 0536712343/ 0536712343  
N° Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) :  
N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 7870258  
N° du registre du Commerce :  
Statut juridique : Société à responsabilité limitée

## STAGIAIRE :

Nom et prénom : Gharrabi Jalila  
Nationalité : Marocaine  
N° CIN/Carte de séjour : FL98758  
N° d'immatriculation à la C.N.S.S. : 150810727  
Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé) : Diplôme universitaire de technologie (D.U.T) - Science de l'information et de la communication

D'une part,

D'autre part,

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

## ENGAGEMENTS RECIPROQUES :

## I. ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR

- L'employeur prend en stage M./Mme/Mlle Gharrabi Jalila  
Pour une durée de <sup>(1)</sup> 24 mois (24 mois non renouvelables), et s'engage à :
- l'affecter au poste de travail Développeur informatique ;
  - assurer son adaptation en vue de son insertion professionnelle;
  - lui verser une indemnité dont le montant est fixé à 2500 DH (entre 1600 et 3125 DH) ;
  - le déclarer à la C.N.S.S. <sup>(2)</sup>;
  - l'assurer contre les risques professionnels ;
  - lui délivrer une attestation de fin de stage indiquant notamment la nature des services ou travaux exécutés au cours de la période de stage ;
  - le faire bénéficier d'un congé annuel payé selon la réglementation en vigueur ...18... jours

## II. ENGAGEMENTS DU STAGIAIRE

- se conformer au règlement intérieur de l'entreprise et aux prescriptions légales en matière de secret professionnel;
- participer et exécuter les tâches qui lui sont assignées par l'employeur;
- assurer une durée hebdomadaire de travail de ...44... heures.

## DISPOSITIONS GENERALES :

- l'employeur et le stagiaire bénéficient des dispositions prévues par le dahir portant loi n°1-93-16 précité;
- les mesures disciplinaires sont celles prévues par la législation du travail en vigueur ;
- il peut être mis fin au contrat de stage de formation-insertion dans les cas particuliers suivants :
- la rupture et la résiliation du Contrat de stage de formation-insertion n'ouvre pas droit aux indemnités prévues par la législation du travail;
- en cas de rupture du contrat de stage de formation-insertion, l'employeur est tenu d'aviser l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) dans les 48 heures qui suivent cette rupture.

Le présent contrat est établi en trois (03) copies dont une (01) pour l'employeur, une (01) pour le stagiaire et une (01) pour l'ANAPEC.

Fait à ..... le 10 FEV 2021

L'employeur	Le stagiaire
<p>MIT Consulting 71, Bd. Allal Ben Abdellah Résid. Rayan 6è Et. N° 21 Tel. : 05 36 71 23 43 - Oujda</p>	

VISA par l'ANAPEC
<p>Tayeb BERRA Directeur Agence Locale Oujda</p>

- (1) : dans le cas où le stagiaire dont la première convention de contrat de stage de formation-insertion avec un autre employeur a été résiliée durant les 6 premiers mois, la durée du contrat de stage de formation-insertion est la période restante jusqu'à la fin des 24 mois (reliquat).  
(2) : ou tout autre régime similaire